



AVIS DE CONCOURS

Dans le but de pourvoir à ses besoins en personnel, la STEG se propose de recruter par voie de concours sur épreuves et après participation et réussite à un cycle de formation au Centre de Formation de l'Entreprise (C.F.P.K) 75 adjoints techniques. Les tâches assurées par l'adjoint technique sont les suivantes :

- l'exploitation et la maintenance des ouvrages de production et de transport d'électricité.
- l'exploitation et la maintenance des réseaux gaz.
- Travaux de laboratoire et des bureaux d'études dans les districts.

Le recrutement se fera selon les modalités suivantes :

Conditions générales	Lieu de travail & nombre de postes	Dossier à fournir	Adresse d'envoi du dossier et date limite
1) Niveau scolaire exigé : - Etre titulaire d'un : • BAC maths, techniques ou sciences expérimentales Ou bien • BTP (Brevet de Technicien Professionnel) homologué au niveau III de la classification nationale des emplois dans l'une des spécialités suivantes : - électricité, électromécanique, maintenance industrielle ou construction métallique 2) Etre de nationalité tunisienne 3) Etre né après le 31/12/1976	75 postes répartis comme suit :	1) Une demande de participation au concours <u>en précisant</u> :	Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, 38, rue Kamel Atatruk – 1080 Tunis. Division Recrutement (Concours d'adjoint technique).
	- Tunis 19	- le lieu de travail choisi (chaque candidat est appelé à choisir <u>un seul lieu de travail</u> sous peine de rejet de sa demande).	
	- Bizerte 4		Date limite de réception des demandes : <u>Le 5 Mars 2007</u> (Le cachet de la poste faisant foi)
	- Zaghuan 4	- l'adresse exacte et le code postal	
	- Nabeul 2	- le numéro de téléphone (facultatif) :	<u>Date du concours :</u> <u>Le 15 Avril 2007</u>
	- Béja 4	2) Une photocopie de la carte d'identité nationale.	
	- Sousse 8	3) Une photocopie du diplôme	
	- Kairouan 1		
	- Sfax 13		
	- Gabes 15		
	- Tataouine 4		
	- Medenine 1		

Remarques :

1) Les dossiers ne répondant pas aux conditions sus-indiquées et **surtout ceux n'indiquant pas le lieu de travail** ou qui arrivent à la STEG après la date limite sus indiquée ne seront pas pris en considération. Les dossiers fournis ne seront pas restitués aux candidats.

2) Les candidats retenus au concours ne seront admis définitivement au Centre de Formation et de Perfectionnement de Khlédia (CFPK) que s'ils répondent aux exigences des critères médicaux particuliers du métier envisagé. Seul le médecin du travail de la société est habilité à se prononcer sur l'aptitude médicale requise en vue de l'admission définitive.

3) Les candidats admis au concours seront formés au Centre de Formation de la société à Khlédia (CFPK) pendant 7 mois. Durant la période de formation, ils seront soumis au régime d'internat.